Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260402-2026_DELIB_45-DE

BUREAU de TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du jeudi 02 avril 2026

Date de convocation : 25 mars 2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 15
Absents	: 3
Votants	: 15
Quorum	: oui
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Objet : Don de mobilier, équipement et matériel informatique à l'association Synapse 3i

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 02 avril 2026 à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Dominique CAMUS, Francis HOUSSÉ, Jean-Marie MACHAT, Gérard LEFEBVRE, Gaëlle PAYS, Jean-Jacques STOTER, Virginie SANNIER, Bruno ÉTÉVÉ, Alain SURHOMME, Alain SAVOIE, Yves MONIN, Michel DESTOMBES, Patrick DESSEAUX

Etaient absents et excusés : Jean-Paul LECOMTE, Daniel CAVÉ, Nicolas PLÉ

M. Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

L'association Synapse 3i, active dans le domaine de l'inclusion numérique, avait déjà sollicité notre collectivité pour un don de matériel informatique. Cette association œuvre pour accompagner socialement et professionnellement les personnes à revenus modestes et/ou issues de quartiers défavorisés du département de la Somme. L'association coordonne notamment des activités de recyclerie et de valorisation d'équipements, et œuvre à réduire la fracture numérique en fournissant des équipements et des formations aux personnes en difficulté. En tant que collectivité territoriale, Territoire d'Energie Somme dispose de différents mobiliers et équipements, ainsi que de matériel informatique en bon état mais plus utilisé, qui pourraient bénéficier à cette initiative. Ce don s'inscrit dans notre engagement à soutenir les actions locales favorisant la solidarité territoriale ainsi que l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2241-1,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260402-2026_DELIB_45-DE

…/…

Considérant que TE80 dispose de différents mobiliers et équipements, ainsi que du matériel informatique réformé ;

Considérant que l'association "Synapse 3i", déclarée selon la loi du 1er juillet 1901, avait déjà sollicité la collectivité pour un don de matériel informatique afin de soutenir ses activités ;
Considérant que ce don s'inscrit dans une démarche de soutien aux associations locales et de promotion de l'inclusion numérique.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le don de mobilier, d'équipements et de matériel informatique dont la liste est annexée à la présente délibération à l'association "Synapse 3i" ;

- D'autoriser Monsieur le président à signer la convention de don et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;

- De charger Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Didier FRANCOIS

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Franck BEAUVARLET

Annexe : convention et liste du matériel

Territoire d'Energie Somme
3 Rue César Cascabel / Pôle Jules Verne 2
80440 BOVES
Tél : 03 22 95 82 62 contact@te80.fr www.te80.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260402-2026_DELIB_45-DE

CONVENTION - DON DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE TÉLÉPHONIE, DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS RÉFORMÉS

Entre d'une part,

Territoire d'Energie Somme (TE80), dont les bureaux sont sis 3 Rue César Cascabel, 80440 Boves, représenté par Franck BEAUVARLET, Président, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Bureau du 6 février 2025.
Ci-après dénommé « TE80 »

Et d'autre part,

L'association Synapse 3i dont le siège social est situé au 25 rue le Tintoret, Amiens représentée par Patrice CHELMY, Président, dûment habilité à signer la présente convention.
Ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la cession du matériel informatique et de téléphonie, du mobilier et des équipements réformés cités à l'article 2 de la présente convention à l'association Synapse 3i « **le bénéficiaire** ».

Article 2 – Désignation/Etat de l'équipement

TE80, par la présente convention, fait don au bénéficiaire du matériel informatique et de téléphonie, du mobilier et des équipements réformés dont la liste sera fournie en annexe, indiquant les qualités et quantités, puis signée par les deux parties avant une sortie du patrimoine de TE80.

Types de biens identifiés
Informatique et téléphonie : écrans, téléphones portables/fixes, stations d'accueil, différents ordinateurs et divers matériels.
Mobilier et équipements :

Article 3 – Certification de propriété

TE80 certifie qu'il détient tous les droits et les pouvoirs de procéder à la donation du matériel constituant le don.

Article 4 – Acceptation du don

Le don est réciproquement consenti et accepté par les deux parties dans le respect des conditions énoncées par la présente convention.

Article 5 – Conditions d'orientation du don

Le bénéficiaire s'engage à :
- Attester pour son association de la reconnaissance d'utilité publique ou d'intérêt général,
- Prendre en charge gratuitement le matériel donné,
- Consentir à ce qu'aucun support ni assistance ni garantie ne sera fourni par TE80 aux équipements cédés en l'état,
- Ne pas rendre le matériel au donateur,
- Faire détruire le matériel devenu inutilisable de manière écologique,
- Récupérer le matériel dans les locaux de TE80 sur rendez-vous,
- Réutiliser selon son état tout le matériel fourni, dans une démarche de développement local et social des quartiers prioritaires du territoire samarien
- Détruire l'ensemble des données contenues dans les ordinateurs et téléphones, le bénéficiaire étant certifié sur le sujet. Il fournira un certificat de destruction des données à TE80 en fin de traitement.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260402-2026_DELIB_45-DE

TE80 s'engage à :
- Ne pas facturer ou faire supporter de frais au bénéficiaire, pour l'enlèvement du matériel,
- Donner le matériel sans contrepartie financière,
- Ne céder du matériel que si celui-ci lui appartient entièrement,
- Ne pas réclamer ou récupérer le matériel après donation, celui-ci devenant la propriété du bénéficiaire dès la signature de la convention.

- Article 6 – Transfert de propriété

TE80 cède au bénéficiaire la propriété pleine et exclusive du matériel informatique faisant l'objet de la présente convention et dont la liste sera fournie en annexe

Fait en double exemplaire à Boves le 10/04/2026

TE80
Nom, signature du responsable et cachet

Franck Beauvalet
Président

Territoire d'Energie Somme

Le bénéficiaire
Nom, signature du responsable et cachet

SYNAPSE3i
25 rue Le Tintoret 80080 AMIENS
Tél : 03.22.91.25.51
Siret : 803 287 333 00030

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 080-200094696-20260402-2026_DELIB_45-DE

ANNEXE : Matériel cédé

1. Matériel informatique

DENOMINATION	QUANTITE
Câbles raccordements écrans	4
Claviers	4
Câble d'alimentation pc	8
Ecran pour vidéoprojecteur	1
Souris	8
Station d'accueil HP	10
Supports d'écran	5

2. Mobilier et équipements :

DENOMINATION	QUANTITE	N° DE SERIE
Armoire	1	
Meuble Bas	1	
Frigo professionnel forcar modèle ER70055	1	5129783
Lave-vaisselle Henri Julien	1	

Date de cession : 10/04/2026

Signature du représentant de Synapse 3i

SYNAPSE3i
25 rue Le Tintoret 80080 AMIENS
Tél : 03.22.91.25.51
Siret : 803 287 333 00030

Signature du représentant de TE80

Franck Beauvarlet
Président

Territoire d'Energie Somme